



CABINET DU PREFET – service de la communication interministérielle

Lyon, le 19 février 2014

"Transports-infrastructures" **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Liaison A89-A6 : Avis favorable du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de liaison autoroutière A89 - A6 ont été rendus publics le 19 février 2014. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, assorti d'une réserve et de six recommandations.

Le projet, dont la DREAL Rhône-Alpes assure la maîtrise d'ouvrage pour l'État, prévoit de relier l'autoroute A89 à l'autoroute A6 par un barreau autoroutier de 5,5 km. L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 20 décembre 2013, dans les communes concernées : Dardilly, Limonest, Lissieu et La Tour-de-Salvagny. Elle a porté sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU du Grand Lyon et SCoT de l'agglomération Lyonnaise) et le classement de la future liaison A89 – A6 dans la catégorie des autoroutes.

Sur l'utilité publique du projet, le commissaire enquêteur émet un avis favorable, assorti d'une réserve sur la configuration du système d'échanges avec l'A6. Il préconise un passage des bretelles du projet au-dessus l'A6, plutôt qu'en dessous comme dans le projet soumis à l'enquête, afin de limiter les besoins d'emprises et les impacts du projet sur l'environnement.

Les six recommandations du commissaire enquêteur portent sur :

- le renforcement de l'attractivité de l'itinéraire A89 – A6 – A466 – A46 pour le trafic de transit ouest – est,
- la réduction de la vitesse à 90 km/h sur l'ensemble de la liaison,
- les mesures en faveur des modes de transport alternatifs,
- la prise en compte de problématiques locales au cours des études de détail (notamment pour le quartier des Longes et les exploitations agricoles),
- la réalisation de travaux anticipés (notamment des protections acoustiques le long de l'actuelle RN7 à la Tour de Salvagny),
- la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur le classement des voiries dans la catégorie des autoroutes, le commissaire enquêteur émet un avis favorable, sans réserve ni recommandation.



CABINET DU PREFET – service de la communication interministérielle

Le maître d'ouvrage va approfondir les études pour vérifier dans quelle mesure il peut répondre à la réserve et aux recommandations du commissaire enquêteur. La déclaration d'utilité publique du projet sera prononcée par décret du Premier ministre, pris après avis du Conseil d'Etat et contresigné par le ministre chargé des transports, dans un délai de 18 mois à compter de la clôture de l'enquête publique (soit au plus tard le 20 juin 2015). Le préfet de région va travailler pour réduire ces délais. Il est ensuite prévu que la société concessionnaire APRR réalise les travaux d'aménagement de la liaison A89 – A6 et en assure l'exploitation.

Le calendrier de l'opération envisage aujourd'hui une déclaration d'utilité publique fin 2014 et un démarrage des travaux au premier semestre 2015 pour une mise en service au premier trimestre 2017.

Dans cette perspective, la société APRR poursuit les études détaillées nécessaires pour demander les autorisations administratives et environnementales. Les travaux d'exécution du projet pourront débuter après l'obtention de ces autorisations (dont la déclaration d'utilité publique).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie de chacune des quatre communes concernées ainsi qu'en préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents sont également consultables sur le site internet www.a89-a6.fr et sur le site Internet de la préfecture : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Procedures/Declarations-d-utilite-publique/Rapports-des-commissaires-enqueteurs>

Contacts presse :

Préfecture de la région Rhône-Alpes : Valérie SOZZI – 04 72 61 60 14

DREAL Rhône-Alpes : Frédéric EVESQUE-04 26 28 64 39

mel : frederic.evesque@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>